

Programme de formation 2023

Convention FeL PARTENARIAT Version 2022/2024

Formation pour les agréeurs
1 jour



ANEEFEL
CSIF
UNCGFL



CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS ET LÉGUMES

CTI des articles L.521-1 et suivants du code de la recherche créé par arrêté du 24/09/1952
Siège social : 97, boulevard Pereire – 75017 PARIS

APE : 7219Z - SIRET 775 675 796 00459- N° formation : 11 75 02 141 75 – N° TVA : FR 19 775 675 796 N° -
Déclaration CNIL : DPO-5361

Convention FeL PARTENARIAT Version 2022/2024

Formation pour les agréateurs 1 jour

OBJECTIFS DE FORMATIONS

- Connaître la nouvelle version de la Convention FeL PARTENARIAT
- Maîtriser les règles de commercialisation des fruits et légumes
- Appliquer le contrôle de conformité aux normes de commercialisation et au marquage
- Appréhender les autres procédures de la Convention FeL PARTENARIAT

Cette formation n'est pas obligatoire, mais peut permettre aux agréateurs (qui ne sont pas les « responsables FeL PARTENARIAT ») de mieux comprendre l'application des 4 volets de la Convention dans leur entreprise.

Le détail de la méthode HACCP et l'élaboration de l'analyse des risques chimiques n'y sont pas traités.

PUBLIC

Adhérents de l'ANEEFEL ou de la CSIF ou de l'UNCGFL

- Réceptionnaires et agréateurs des entreprises
- autres personnes impliquées dans l'agrégation des F&L

DOCUMENTS REMIS

- Un **livret stagiaire** reprenant les points abordés sera remis aux participants en début de formation.
- Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue de la formation

DURÉE – LIEUX ET DATES – HORAIRES

- 1 jour - Lieux et dates à préciser

CONTENU

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	CONTENU DÉTAILLÉ	OUTILS / MOYENS PÉDAGOGIQUES
– Introduction de la journée	Les enjeux de l'agrèage en entreprise	
1. Connaître la nouvelle version de la Convention FeL PARTENARIAT	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de la Convention FeL PARTENARIAT V 2022-24 • Présentation des 4 procédures d'autocontrôles de la Convention 	présentation ppt
2. Maîtriser les règles de commercialisation des fruits et légumes	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes de commercialisation pour les fruits et légumes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Norme générale, normes spécifiques, autres normes de commercialisation applicables • Les accords interprofessionnels des F&L origine France 	présentation ppt exercices pédagogiques travail sur F&L
3. Appliquer le contrôle de conformité aux normes de commercialisation et au marquage	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le contrôle de conformité aux normes et au marquage <ul style="list-style-type: none"> ◦ les contrôles : systématique et renforcé • la gestion des produits non-conformes et leur enregistrement 	présentation ppt exercices pédagogiques utilisation des outils de mesure de la qualité
4. Appréhender les autres procédures de la convention FeL PARTENARIAT	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place des bonnes pratiques d'hygiène et des principes HACCP • Le contrôle de résidus de produits phytosanitaires, contaminants et additifs • La traçabilité et la gestion des lots non conformes 	présentation ppt présentation des affiches hygiène

- Evaluation des acquis de la formation	QCM	QCM
- Suivi et évaluation de la session de formation	<ul style="list-style-type: none">• Suivi de l'exécution de la formation : signature de la fiche de présence par chaque participant• Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires Remise d'une attestation de fin de formation aux participants	

INTERVENANTS

Les intervenant(e)s seront les ingénieur(e)s formateur(rice)s du CTIFL, organisme de formation enregistré sous le n° 11750214175 auprès du préfet de la région d'Ile de France.

Intervenant(e)s:

- **Alexia Dessemond**, Ingénieure régionale Sud-Est de la DVT (Direction Valorisation Transfert) du CTIFL, basée sur le Centre de Saint Rémy de Provence
- **Catherine Glémot**, Adjointe formation et assistance technique DVT (Direction Valorisation Transfert) du CTIFL, basée sur le Centre de Carquefou
- **Céline Elboukili**, Responsable de la DVT Sud-Est (Direction Valorisation Transfert) du CTIFL, basée sur le Centre de Saint Rémy de Provence
- **Marie-Hélène Hochedez**, Ingénieure régionale Nord Ile-de-France de la DVT (Direction Valorisation Transfert) du CTIFL, basée sur l'antenne de Rungis
- **Sullivan Luc**, ingénieur régional Ouest de la DVT (Direction Valorisation Transfert) du CTIFL, basé sur le Centre de Carquefou
- **Ludovic Mouret**, Ingénieur régional Sud-Ouest de la DVT (Direction Valorisation Transfert) du CTIFL, basé sur le Centre de Lanxade

Les noms des intervenant(e)s ne sont pas contractuels, ils pourront être remplacés sur simple décision du CTIFL.



La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE FORMATION

L'atteinte des objectifs pédagogiques se fera par les formateurs en diversifiant les formes d'intervention en cours de formation (exercices d'application, études de cas...). L'évaluation des acquis en fin de formation sera réalisée à l'aide d'un quiz ou QCM. Les résultats de ces évaluations pourront être communiqués au commanditaire sur simple demande. Cette évaluation portera sur les objectifs pédagogiques figurant dans le tableau précédent (cf §Contenu).

EVALUATION DE LA SATISFACTION DES STAGIAIRES

En fin de formation, chaque stagiaire s'engage à remplir une fiche de satisfaction de formation. Le client peut demander au Ctifl qu'un compte rendu lui soit fait par oral ou par écrit à l'issue de la formation.

ENGAGEMENTS

Les intervenant(e)s mandaté(e)s par le Ctifl, s'engagent au respect du code de déontologie de la profession, et tout particulièrement de leurs obligations de réserve et de confidentialité concernant les informations auxquelles ils(elles) auront accès.

L'entreprise s'engage à communiquer les informations, transmettre les documents, fournir les moyens en personnel et doter les participant(e)s du temps nécessaire à leur implication dans la mission.

« Le contenu des sessions de formation ainsi que leurs supports sont la propriété exclusive du Ctifl. Toute reproduction de ces derniers sans l'autorisation écrite du Ctifl et tout enregistrement (son et image) effectués durant les sessions de formation sont rigoureusement interdits. La diffusion de séquences mêmes courtes sur internet et/ou n'importe quel autre support de diffusion fera l'objet de poursuites.

RÉFÉRENT FORMATION-HANDICAP

Notre organisme dispose d'un référent handicap pour la formation professionnelle. Il se tient à votre disposition pour discuter de vos besoins et d'éventuelles adaptations à mettre en place.

Contact : formation.handicap@ctifl.fr - tél : 02 40 50 82 64

CONTACTS

Pour toute question relative au contenu de la formation veuillez-vous adresser à :
Marie-Hélène HOCHEDÉZ Tél. 01 56 70 11 30 (marie-helene.hochedez@ctifl.fr)

Pour toute question relative à l'administratif, le financement de la formation veuillez-vous adresser à :

Christelle CHEVREUIL Tél. 01 87 76 04 65 (christelle.chevreuil@ctifl.fr)

DEVIS

Nom de l'entreprise : adhérents des Organisations Professionnelles ANEEFEL, CSIF, UNCGFL

Intitulé de la formation : **Convention FeL PARTENARIAT – formation pour les agréeurs**

Date : à préciser

	Nombre jours	Prix unitaire	Prix HT	Montant TVA	Prix TTC
Intervention (nombre de jours d'intervention)	1	296,00 €	296,00 €	59,20 €	355,20 €
TOTAL DEVIS (Hors frais de déplacements)			296,00 €		355,20 €

- **1 jour à 296,00 € HT/stagiaire** (+TVA :20%) soit 355,20 € TTC/stagiaire/session
- Ce prix inclut le déjeuner pris en commun
- Conditions de règlement : 30 jours date de facture après chaque intervention ou conditions habituelles de paiement.
- Frais de préparation et de documentation compris.